

DIRECTION GÉNÉRALE

Dossier suivi par : Bénédicte Jacquey
Tél. : 02 49 10 40 10
Mél. : ars-pdl-direction-generale@ars.sante.fr

Mesdames les directrices
Messieurs les directeurs
Etablissements Sociaux et
Etablissements Médicaux Sociaux
De la Région Pays de la Loire

Nantes, le 25 mai 2020

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

La crise sanitaire a entraîné une forte augmentation de la demande d'équipements de protection individuels (EPI) et des difficultés d'approvisionnement pour de nombreux établissements de la région (interruption ou saturation des circuits d'importation, retards de livraison, augmentation des prix etc.).

Face à cette situation, l'ARS s'est mobilisée pour trouver des sources alternatives d'EPI et assurer leur distribution afin d'éviter les ruptures de stock :

- Une collecte d'EPI a été organisée en partenariat avec le Conseil Régional avec une équipe d'appel dédiée en direction des acteurs susceptibles de détenir des EPI (cliniques, entreprises, grande distribution, bénévoles, etc.). A ce titre, je remercie encore tous les contributeurs à cette collecte. Cette action a permis de trouver des combinaisons de protection, des tabliers, des sur blouses à usage unique, des sur blouses textiles, des lunettes de protection, des visières, des charlottes, des sur chaussures, des tenues de bloc, des gants, ...
- La mobilisation des facultés de pharmacie d'Angers et de Nantes a permis, avec le soutien de mécènes, de produire et d'acheminer vers les ESMS jusqu'à 20 000 litres de solution hydro-alcoolique par semaine.
- Un sourcing national et international a été effectué avec l'appui de la DIRECCTE, du SGAR, de la Région et de la CCI des Pays de la Loire pour trouver des fournisseurs pour les EPI les plus critiques.
- Un fonds EPI, abondé par l'ARS (2 millions d'euros), la Région (un million d'euros), ainsi que les départements de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de Vendée, a permis d'acquérir directement des EPI et de les distribuer gratuitement chaque semaine aux établissements les plus en tension. Plus de 3 M€ ont été engagés en 6 semaines dans ce cadre. Ce dispositif d'engagement direct et solidaire par la puissance publique a peu d'équivalent en France.
- Un atelier de fabrication de tabliers à usage unique a été mis en place à Nantes depuis le 21 avril, avec un appel au bénévolat. Cette mobilisation citoyenne, étayée par la présence d'officiers de réserve, le soutien de la mairie de Nantes, du conseil régional, des acteurs consulaires, économiques et associatifs, assurant l'encadrement et la sécurité des opérations de découpe et de conditionnement, a pu produire à ce jour 1,9 million de tabliers, distribués chaque semaine en flux tendus vers les établissements médico-sociaux de toute la région, via les plates-formes logistiques des GHT.
- L'ARS a largement relayé les recommandations du CPIAS à chacune et à chacun d'entre vous sur le juste port des EPI et accompagné la réalisation de formations et de supports visuels et vidéo destinés à vos équipes : <https://www.cpias-pdl.com/covid-19-documents-regionaux-de-prevention/>

D'ici la mi-juin, l'ARS aura ainsi approvisionné les ESMS de la région à hauteur de 6 millions de tabliers, 850 000 gants, 80 000 sur blouses à usage unique, 10 000 sur blouses textiles, auxquels s'ajoutent les nombreux EPI collectés ou donnés.

La crise sanitaire que nous vivons s'est aussi traduite par un élan de solidarité et une mobilisation sans précédent de la société civile pour protéger les professionnels des ESMS : couturières, « makers » de visières, entreprises, citoyens bénévoles, militaires, collectivités locales, services de l'Etat, entreprises, ont œuvré ensemble pour soutenir les professionnels des ESMS en 1^{er} ligne.

Je forme le vœu que ce désir collectif de soutenir celles et ceux qui prennent soin de nos concitoyens âgés, fragiles ou vulnérables, s'inscrive dans la durée et se traduise demain par une juste reconnaissance des services accomplis et de la valeur de votre engagement professionnel.

L'évolution de la situation épidémique et la restauration progressive des circuits d'approvisionnement en EPI permettent aujourd'hui d'envisager une nouvelle étape, même s'il convient de rester encore particulièrement vigilant. Le déconfinement ne veut pas dire la fin de l'épidémie.

Comme mes services ont eu l'occasion de commencer à vous en informer, ce dispositif exceptionnel de distribution hebdomadaire d'EPI (autres que les masques) par l'ARS prendra fin courant juin.

Sauf rebond épidémique particulièrement défavorable, la dernière distribution de tabliers interviendrait Semaine 24.

Il vous appartient donc de sécuriser vos approvisionnements en EPI en prenant dès à présent l'attache de vos fournisseurs habituels.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur la plateforme stopcovid19 (<http://www.stopcovid19.fr/>) ou consulter, sur le site de la CCI des Pays de la Loire, la liste d'entreprises de la région en capacités de fournir des EPI : <https://www.paysdelaloire.cci.fr/coronavirus/equipement-de-protection-individuelle>.

Au-delà de la semaine 24, les directions territoriales de l'ARS resteront cependant mobilisées pour effectuer des dépannages ponctuels en EPI, en fonction de leurs stocks disponibles.

L'ARS restera à tout moment attentive à d'éventuels regains de tensions sur les EPI et continuera de mobiliser le fonds EPI pour s'efforcer d'acquérir des gants.

Néanmoins, compte tenu des fortes tensions internationales sur cet EPI, je vous invite à utiliser de façon la plus optimale possible l'usage des gants de soin dans vos structures. Les équipes du CEPIAS sont à votre disposition pour vous aider.

Je vous précise enfin que l'arrêt des distributions hebdomadaires d'EPI par l'ARS à la mi-juin ne concerne pas les masques.

Ces derniers relèvent en effet d'un approvisionnement par l'échelon national. L'ARS vous tiendra étroitement et naturellement informés de toute évolution à venir afin que vous puissiez anticiper et vous organiser.

Enfin, pour le volet financier, l'ARS s'est d'ores et déjà engagée à prendre en charge par l'attribution de Crédits Non Reconductibles (CNR) les dépenses exceptionnelles et surcoûts justifiés des ESMS liés aux soins dans le cadre de la gestion de crise Covid-19 (matériel de soin, EPI, heures supplémentaires, remplacements...). Des instructions complémentaires vous seront communiquées dans ce cadre.

Nous abordons à présent ensemble une nouvelle étape dans la gestion de cette crise sanitaire. Il nous faut apprendre à vivre avec le virus, sans aucun relâchement sur les gestes barrières, mesures de protection de vos salariés et des personnes accompagnées en développant notre capacité à dépister et isoler sans délai les cas suspects et les cas contacts.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour surmonter ensemble cette crise sanitaire.

Veillez agréer, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, l'expression de ma considération distinguée. *et les équipes de l'ARS sont à votre disposition pour toute information complémentaire,*

Le Directeur général,



Jean-Jacques COIPLÉ

Copie pour information à :

- Madame la présidente du conseil régional
- Messieurs les préfets de département
- Messieurs les présidents de conseil départemental
- Mesdames et messieurs les représentants des fédérations concernées